

ECHÉANCIER

Titulaire du prêt	Association Les violettes KINGERSHEIM
Opération	Construction EHPAD
Montant initial du prêt	486 468,00
Référence Retraite	06 5010 68 030

Capital en début de période	Date de remboursement	Montant remboursé/à rembourser	solde après remboursement
486 468,00	31/10/2009	24 323,00	462 145,00
462 145,00	31/10/2010	24 323,00	437 822,00
437 822,00	31/10/2011	24 323,00	413 499,00
413 499,00	31/10/2012	24 323,00	389 176,00
389 176,00	31/10/2013	24 323,00	364 853,00
364 853,00	31/10/2014	24 323,00	340 530,00
340 530,00	31/10/2015	24 323,00	316 207,00
316 207,00	31/10/2016	24 323,00	291 884,00
291 884,00	31/10/2017	24 323,00	267 561,00
267 561,00	31/10/2018	24 323,00	243 238,00
243 238,00	31/10/2019	24 323,00	218 915,00
218 915,00	31/10/2020	24 323,00	194 592,00
194 592,00	31/10/2021	24 323,00	170 269,00
170 269,00	31/10/2022	24 323,00	145 946,00
145 946,00	31/10/2023	24 323,00	121 623,00
121 623,00	31/10/2024	24 323,00	97 300,00
97 300,00	31/10/2025	24 323,00	72 977,00
72 977,00	31/10/2026	24 323,00	48 654,00
48 654,00	31/10/2027	24 323,00	24 331,00
24 331,00	31/10/2028	24 331,00	0,00
		486 468,00	

FONDATION de la MAISON du DIACONAT
de MULHOUSE

Monsieur Jean WIDMAIER
Président

14 Boulevard du Président Roosevelt

68200 MULHOUSE

Contact : Sandrine BREITEL

Téléphone : 03.88.25.25.01

Courriel : polepretsetsubventions@carsat-am.fr

Pôle Prêts et Subventions

Strasbourg, le 03/04/2023

OBJET Fusion-absorption de l'ASSOCIATION "LES VIOLETTES" MAISON DE RETRAITE par la FONDATION de la MAISON du DIACONAT de MULHOUSE.

Monsieur le Président,

La Carsat d'Alsace-Moselle a été informée, par courrier du 09/08/2022, de la fusion-absorption de l'ASSOCIATION "LES VIOLETTES" MAISON DE RETRAITE par la FONDATION de la MAISON du DIACONAT de MULHOUSE.

Pour rappel l'ASSOCIATION "LES VIOLETTES" MAISON DE RETRAITE a bénéficié d'un prêt sans intérêts n°06501068030 d'un montant de 486.468,00 €, pour la construction d'un EHPAD de 93 lits, dont 3 lits d'hébergement temporaire, à Kingersheim, en remplacement de la maison de retraite "Les Violettes" à Mulhouse-Bourzwiller. La convention financière engage l'ASSOCIATION "LES VIOLETTES" MAISON DE RETRAITE à son remboursement par 20 annuités.

À ce jour, le solde restant à verser à la Carsat d'Alsace-Moselle s'élève à 145.946,00 €.

Selon les clauses de la convention financière d'attribution du prêt à l'ASSOCIATION "LES VIOLETTES" MAISON DE RETRAITE, il est possible de rembourser par anticipation ce solde.

À titre dérogatoire, un **transfert de la convention de prêt au profit de la FONDATION de la MAISON du DIACONAT de MULHOUSE** pour le remboursement des annuités restantes d'un montant de 145.946,00 €, peut être demandé à la Carsat d'Alsace-Moselle. Dans ce cas, il vous incombe de nous communiquer **au plus tard pour le 21/04/2023** :

- ✓ vos comptes financiers (bilan, compte de résultat, annexes des 3 dernières années),
- ✓ le procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant la fusion-absorption,
- ✓ vos statuts.

La Carsat Alsace-Moselle est un organisme de droit privé en charge d'une mission de service public et qui gère :

- la préparation et le paiement de la retraite ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

Carsat Alsace-Moselle
36, rue du Doubs
67011 Strasbourg Cedex 1

www.carsat-alsacemoselle.fr

- plus de 6,3 milliards de prestations versées à 746.855 retraités
- 786.236 salariés couverts contre les risques accidents de travail et maladies professionnelles en Alsace-Moselle
- 20.031 personnes aidées par le service social et 31.954 soutenues par l'action sociale

chiffres 2021

La Carsat est un organisme de la Sécurité sociale

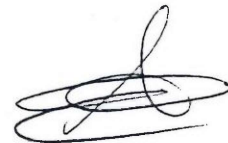
Vous devrez garantir le solde du prêt par le cautionnement d'une collectivité territoriale ou d'une banque, ou par une hypothèque conventionnelle de premier rang au profit de la Caisse.

Si la Caisse accepte la dérogation, celle-ci sera formalisée par la signature d'un avenant.

Nous vous invitons à nous faire connaître votre réponse dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice de l'Action Sociale,



Anne-Céline FREISS

La Carsat Alsace-Moselle est un organisme de droit privé en charge d'une mission de service public et qui gère :

- la préparation et le paiement de la retraite ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

Carsat Alsace-Moselle

36, rue du Doubs

67011 Strasbourg Cedex 1

www.carsat-alsacemoselle.fr

- plus de 6,3 milliards de prestations versées à 746.855 retraités
- 786.236 salariés couverts contre les risques accidents de travail et maladies professionnelles en Alsace-Moselle
- 20.031 personnes aidées par le service social et 31.954 soutenues par l'action sociale

chiffres 2021

La Carsat est un organisme de la Sécurité sociale